

## Caen la mer, la nouvelle Cité de l'emploi !

*Ce jeudi 16 décembre 2021, Philippe Court, Préfet du Calvados, et Joël Bruneau, Président de la Communauté urbaine, ont officiellement lancé le dispositif « Cités de l'emploi » sur le territoire de Caen la mer. Ce programme national d'accès à la formation et à l'emploi sera porté localement par CALMEC.*

### QU'EST-CE QUE LES CITÉS DE L'EMPLOI ?

« Cités de l'emploi » est un programme national pour **renforcer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle** des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville.

Il vise à garantir aux résidents des Quartiers Prioritaires de la Ville les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement qu'à l'ensemble de la population.

Labellisée le 12 juillet 2021, Caen la mer a été sélectionnée parmi les 84 Cités de l'emploi déployées en France.

### QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

Plus qu'un dispositif, il s'agit d'une démarche de "faire ensemble", pour fédérer et mieux articuler les acteurs de l'insertion et de l'emploi.

Cette mobilisation permettra de **renforcer les actions partenariales existantes** et initier des solutions sur mesure d'accès à l'emploi, pour tous les habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville sur le territoire de Caen la mer (Caen, Colombelles, Hérouville Saint-Clair). Tout habitant, quel que soit son lieu de résidence, sa situation, doit savoir qu'il peut être accompagné dans un parcours d'inclusion vers l'emploi.

### QUELLES MODALITES ?

Le dispositif « Cités de l'emploi » de Caen la mer est copilotée par l'Etat et la Communauté urbaine. CALMEC (Caen la Mer Emploi & Compétences), désigné chef de file du projet, a recruté une coordinatrice, Johanna LEROUX, pour déployer ce programme visant à :

- **Recenser et fédérer les professionnels** en lien avec l'emploi et l'insertion pour garantir une offre de service lisible par tous.
- **Aller vers** et raccrocher les **habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville** (QPV) aux actions mises en place sur le territoire.
- **Innov**er dans une démarche expérimentale sur les besoins non couverts par l'offre de services actuelle.

Cet état des lieux coopératif doit conduire à établir de nouvelles modalités d'actions, particulièrement celles qui permettent aux acteurs d'aller-vers les résidents des Quartiers Prioritaires de la Ville et leur proposer des parcours « sans couture », personnalisés et sécurisés.